



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E100013

VALABLE JUSQU'AU 15/03/2024

ÉDITÉ LE 08/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/03/2008
Forme juridique : SCOP
Capital : DEPUIS LE 23/04/2017
37 080

Raison sociale : BATICREATEURS 44

5 RUE DES VIGNERONS
44220 COUERON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 02 40 89 16 15
Portable : 06 78 87 17 20

Fax :

Siret : 503 171 795 00035
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 3026-001-

Site Internet : www.baticreateurs44.fr
E-mail : technique@baticreateurs44.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H07332P1254000 / 002 150160/0
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H07332P1254000 / 002 150160/0

Responsabilité légale :
DOUAUD THOMAS PRÉSIDENT / DOUAUD THOMAS DIRECTEUR / BORROT
CATHERINE DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Effectif moyen : 41 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Couvreur, Électricien, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier, Serrurier métallier, Tailleur de pierres)	16/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.